

---

## Quels enjeux pour l'OLP?

---

Nadine Picaudou

**L'enthousiasme avec lequel le monde a accueilli la réconciliation historique entre les frères ennemis, israéliens et palestiniens, contraste avec l'ampleur du débat qui traverse aujourd'hui le champ politique palestinien. Nadine Picaudou analyse les enjeux auxquels l'OLP se trouve confrontée et l'inquiétude qui envahit ses militants dorénavant condamnés à s'acclimater de la nouvelle situation en s'inventant de nouveaux rôles et un mode de fonctionnement adaptés aux exigences d'un Etat en devenir.**

Le point fort de l'accord israélo-palestinien signé à Washington le 13 septembre dernier réside dans son préambule, sous la forme d'une Déclaration de principes par laquelle les deux parties décident de "*reconnaître leurs droits naturels, légitimes et politiques*". Cette proclamation liminaire prolonge la reconnaissance mutuelle intervenue quelques jours plus tôt entre le gouvernement israélien et l'Organisation de libération de la Palestine.

En reconnaissant la représentativité de l'OLP, l'Etat hébreu opérait un changement radical de stratégie. Il s'était jusqu'alors préoccupé de désamorcer le refus arabe comme pour mieux occulter le refus palestinien, car si le premier menaçait sa sécurité, le second remettait en cause la légitimité même de son existence. La position israélienne rejoignait sur ce point les analyses des grandes puissances convaincues qu'un règlement israélo-arabe devait précéder et englober tout règlement israélo-palestinien. Telle était du reste la logique des pourparlers entamés à Madrid à l'automne 1991, qui faisaient de la question de Palestine un sous-chapitre sur l'agenda des négociations israélo-jordaniennes. L'accord signé à Washington pose à l'inverse le problème central de la terre de Palestine disputée entre deux peuples, israélien et palestinien. Il ne suffit sans doute pas de prendre conscience de l'enjeu

véritable du conflit proche-oriental pour espérer le résoudre mais si cette condition n'est pas suffisante, elle est assurément nécessaire. La communauté internationale ne s'y est pas trompée, qui a orchestré à grands coups d'envolées lyriques la réconciliation historique des frères ennemis et salué en Yasser Arafat, le terroriste d'hier, un homme politique réaliste et courageux.

Mais l'enthousiasme facile du monde contraste quelque peu avec l'ampleur du débat qui traverse aujourd'hui le champ politique palestinien. L'analyse des questions qu'il soulève permet de cerner au plus près, et sans encourir les risques inhérents à tout exercice de prospective, les enjeux auxquels l'OLP se trouve dorénavant confrontée. Ils peuvent se ramener à trois questions fondamentales. Faut-il voir dans la reconnaissance israélienne tant espérée, la plus grande victoire qu'ait jamais remportée l'OLP, ou penser à l'inverse que l'organisation palestinienne vient de se saborder? Comment envisager qu'une simple déclaration de principes, prélude à une autonomie, puisse jamais ouvrir la voie à un Etat indépendant et souverain? Selon quelles modalités enfin l'OLP sera-t-elle amenée à se redéfinir dans ses structures et dans son fonctionnement?

Qu'ils soient adversaires déclarés de l'accord ou seulement sceptiques, nombreux sont ceux qui expriment une inquiétude commune: l'OLP n'a-t-elle pas sacrifié sa dernière carte, la reconnaissance explicite d'Israël, avant toute négociation et sans contrepartie tangible? Car la réciprocité formelle de la reconnaissance cache mal l'inégalité effective du rapport des forces entre un Etat constitué et un mouvement national affaibli par l'essoufflement de l'Intifada et l'impasse des pourparlers de paix. Israël n'aurait-il reconnu rien d'autre qu'une organisation diminuée ou même qu'un homme, Yasser Arafat, à la recherche d'un couronnement exemplaire à son destin personnel? Faute d'avoir pu imposer la reconnaissance explicite du droit des Palestiniens à l'autodétermination, l'OLP aurait renoncé à sa raison d'être en tant que mouvement de libération nationale; elle se serait délibérément sabordée. C'est sans doute ce que pense son représentant démissionnaire au Liban, Chafic al-Hout, lorsqu'il affirme: "*L'OLP n'est plus désormais l'institution que nous avons fondée et dans laquelle nous avons milité durant trente ans. Elle ne peut plus réaliser les principes et les objectifs qu'elle s'était fixés depuis sa création.*"<sup>1</sup>.

---

## Un échange

---

En réalité, ces objectifs ont eux-mêmes beaucoup évolué avec le temps et les véritables ruptures de la stratégie palestinienne sont antérieures à 1993. La plus décisive remonte à 1974. Appuyée sur le

consensus arabe issu de la semi-victoire d'octobre 1973, l'OLP renonce à une stratégie de libération nationale jusque-là fondée sur la volonté d'obtenir réparation de l'injustice historique commise à l'encontre du peuple palestinien. Elle luttera désormais pour imposer une souveraineté territoriale en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. La deuxième rupture majeure intervient en 1988 lorsque l'OLP accepte les termes des résolutions 242 et 338 du Conseil de Sécurité de l'ONU, reconnaissant ainsi l'existence, sinon la légitimité, de l'Etat d'Israël. Concession décisive que beaucoup dénoncent déjà comme une capitulation sans condition. En l'absence de toute contrepartie israélienne, l'OLP se donne une simple garantie de principe: la proclamation préalable, mais unilatérale, d'un "Etat indépendant de Palestine". Si l'accord de septembre 1993 reste un échange inégal, il n'en est pas moins un échange, le premier peut-être dans la longue confrontation israélo-palestinienne et c'est l'Etat hébreu qui prend cette fois la responsabilité de la rupture stratégique.

On peut à bon droit s'interroger sur les raisons qui poussent Tel Aviv à reconnaître aujourd'hui une organisation qui a fait toutes les concessions depuis cinq ans déjà. D'aucuns font remarquer que l'OLP vient de s'engager à rejeter "la violence et le terrorisme" et à combattre tout obstacle à la normalisation dans les territoires. Les détracteurs de l'accord crient au scandale et dénoncent la volonté de mettre fin à l'Intifada sans que le mouvement ait atteint ses objectifs fondamentaux: le retrait militaire israélien et la création d'un Etat palestinien. Yasser Abed Rabbo, le porte-parole de l'OLP, a cru devoir préciser sur ce point que l'Intifada "*expression populaire pacifique du refus de l'occupation*" ne s'arrêterait "*qu'avec la fin de l'occupation*". Mais où commence la violence terroriste et où finit le droit à la résistance? Le redéploiement militaire prévu dans un premier temps par l'accord est-il assimilable à la fin de l'occupation? En d'autres termes, Israël n'a-t-il pas réussi à se décharger sur l'OLP de la répression de l'Intifada tout en contribuant à discréditer l'organisation nationaliste?

Ainsi posée, la question est spacieuse: si l'enjeu essentiel est bien aujourd'hui de sortir de l'impasse, la reconnaissance mutuelle est un prélude, fondamental sur le plan des principes, au véritable échange qui lui reste à venir. Or les Palestiniens disposent d'un atout majeur: les garanties de sécurité qu'ils peuvent offrir à Israël et qui sont seules susceptibles d'ouvrir la voie, en contrepartie, à des concessions territoriales et politiques. En reconnaissant l'OLP, Israël a admis l'existence d'un peuple et de son unité à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières historiques de la Palestine. Il a ainsi pour le moins pris le risque de déclencher un mécanisme irréversible. Comment penser en effet que la reconnaissance d'un peuple puisse ne pas déboucher à terme sur la mise en œuvre de son droit à l'autodétermination? L'enjeu pour l'OLP est désormais de guider cette logique jusqu'à son point

d'aboutissement, autrement dit de transformer une déclaration de principes sur l'autonomie des territoires en stratégie d'accès à une véritable souveraineté palestinienne.

N'est-ce pas là une impossible gageure dès lors que l'OLP entérine ce qu'elle a longtemps considéré comme une alternative inacceptable aux droits nationaux palestiniens: l'idée d'une solution par étapes et plus encore le principe même de l'autonomie. Envisager un règlement par étapes consiste à prévoir une phase intérimaire prélude au règlement final afin de permettre une maturation des situations et des esprits. Mais les positions israéliennes et palestiniennes divergent traditionnellement sur la nature du lien à établir entre les deux étapes. Côté israélien, on souhaite, dans le meilleur des cas, laisser toutes les options ouvertes, sans présumer de la nature d'une solution future. Côté palestinien, on cherche à l'inverse à obtenir des garanties pour que la phase intérimaire ne devienne pas définitive et que l'autonomie ne se substitue pas à l'indépendance. Or le texte signé à Washington prévoit que les négociations pour un accord intérimaire devront conduire "*à l'application des résolutions 242 et 338 de l'ONU*", soit à l'échange des territoires contre la paix, garantissant ainsi dans les principes l'enchaînement entre les deux phases.

Le débat sur la notion même d'autonomie apparaît plus crucial encore. Le terme reste lié, dans l'imaginaire politique des Palestiniens, aux accords de Camp-David signés sans eux et sans la moindre garantie de souveraineté nationale; autant dire qu'il est, pour beaucoup, synonyme de trahison. Les gouvernements israéliens successifs distinguent en réalité les hommes de la terre qu'ils habitent et souhaitent offrir aux premiers une simple autonomie personnelle qui exclut toute idée de souveraineté territoriale. L'autonomie personnelle ainsi conçue reviendrait à octroyer aux résidents des territoires la gestion administrative de leurs affaires sans leur concéder la moindre autorité législative: la distance est grande entre l'autonomie traditionnellement proposée par Israël et l'autogouvernement revendiqué par les Palestiniens. Le texte de Washington représente une manière de compromis entre les deux. Dans l'immédiat, le "transfert d'autorité" aux Palestiniens ne couvre guère que les champs traditionnels d'une gestion municipale élargie: éducation, santé, affaires sociales, auxquels s'ajouteront des pouvoirs de police et des prérogatives de taxation directe. Mais la véritable autorité de la période intérimaire est un Conseil palestinien qui devra être élu avant le 13 juillet 1994. Sa juridiction s'étendra à l'ensemble de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, conçu comme "*une unité territoriale unique dont l'intégrité sera préservée durant la période intérimaire*". La sauvegarde de cette unité territoriale apparaît comme une assurance fondamentale dans la perspective d'un futur Etat. La définition des structures et du champ d'action de ce Conseil est en revanche laissée à la phase ultérieure des négociations.

Mais l'article 7 de la Déclaration de principes stipule que l'accord intérimaire devra "*spécifier l'autorité exécutive du Conseil et son autorité législative (...) ainsi que les organismes judiciaires palestiniens indépendants*". Appuyé sur la légitimité des urnes et investi d'une parcelle au moins de pouvoir législatif, ce Conseil offre, d'ores et déjà, la garantie que l'accord à venir dépassera une simple autonomie administrative des personnes.

---

## Une souveraineté à conquérir

---

Il reste qu'aucune question fondamentale n'est résolue, pas plus le contrôle des ressources que l'avenir des colonies de peuplement, pas plus les frontières et les arrangements de sécurité que le statut de Jérusalem-Est. En l'absence de toute garantie sur les mécanismes de dévolution d'une véritable souveraineté, l'avenir se jouera dans l'évolution des rapports de force sur le terrain au cours des mois à venir. Or l'OLP risque de s'y trouver prise dans un cercle vicieux. Pour arracher des concessions aux Israéliens, elle devra s'appuyer sur un solide consensus populaire; mais pour bénéficier d'un tel consensus, désamorcer les oppositions et rallier les hésitants, elle devra faire la preuve de sa capacité à obtenir des concessions. Toutefois, l'ordre des priorités s'impose de lui-même et l'OLP peut s'appuyer sur la formidable symbolique de paix à l'œuvre dans la région pour amorcer sans attendre des dynamiques irréversibles.

Il lui faut obtenir la libération massive des prisonniers, assurer le retour de tous les expulsés, mettre fin à la fermeture des territoires, largement coupés d'Israël depuis le mois de mars dernier: autant de conditions préalables susceptibles d'imposer sa crédibilité aux yeux de la population de Cisjordanie et de Gaza. Mais crédibilité n'est pas légitimité et l'enjeu suivant portera sur le rythme et les modalités du retrait militaire israélien. Les négociations aujourd'hui en cours à Taba concernent exclusivement la bande de Gaza et la zone de Jéricho et butent déjà sur la question fondamentale du redéploiement ou du retrait. Le problème risque de se poser de manière plus cruciale encore après l'instauration d'un Conseil de l'autonomie, lorsqu'il s'agira de faire le partage entre la responsabilité de la sécurité intérieure confiée à la police palestinienne, sauf dans les colonies israéliennes de peuplement, et celle de la défense extérieure assurée par Tsahal. Le statut des colonies de peuplement cristallise déjà la confrontation sur le terrain. Des incidents récents opposant des extrémistes palestiniens aux tenants du Grand Israël résolument hostiles à l'accord peuvent laisser craindre que cette frange minoritaire de colons "idéologiques" ne se transforme en quelque OAS juive, incitant l'autorité palestinienne à remettre en cause à

son tour le maintien des colonies de peuplement durant la phase intérimaire.

Au-delà même des violences immédiates, l'existence des implantations juives comme autant d'enclaves extra-territoriales protégées par l'armée israélienne, dépendantes de l'économie israélienne et relevant de la législation israélienne, reste l'obstacle majeur à l'établissement d'une souveraineté palestinienne en Cisjordanie et à Gaza. Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, l'OLP doit prouver d'urgence sa capacité à renverser les tendances, ce qui ne signifie pas nécessairement démanteler les colonies et en expulser les résidents. La présence des implantations juives est le produit d'un réseau complexe de dispositions, administratives et militaires, qui ont conduit à l'annexion de fait, sinon de droit, des territoires. Depuis décembre 1968, la modification du processus d'enregistrement des transactions foncières, permettant de déclarer terres israéliennes d'Etat des terres palestiniennes privées, aurait assuré à l'occupant le contrôle de quelques 60% de la superficie des territoires<sup>2</sup>. Sur les propriétés laissées aux Palestiniens, l'autorité israélienne s'exerce par le biais des permis que les résidents doivent solliciter pour construire une maison, creuser un puits ou planter des arbres fruitiers; 80% d'entre eux en moyenne seraient refusés. Ajoutons que la maîtrise des ressources hydrauliques complète une mainmise territoriale qui dépasse largement la question des 5% de terres effectivement attribuées aux actuelles colonies de peuplement<sup>3</sup>. Renverser les tendances impose d'abord à l'OLP de reconquérir ce pouvoir de légiférer sur la terre, sans lequel l'autorité palestinienne de la période intérimaire se bornerait à reprendre les attributions de l'Administration civile israélienne, gérant les hommes sans contrôler le territoire. Autant dire que l'embryon d'une souveraineté palestinienne reste à conquérir.

Dans ces conditions, le soutien de la communauté internationale peut jouer un rôle décisif. Il s'est déjà manifesté sous la forme de promesses d'aide économique destinées à soulager l'asphyxie des territoires, à assurer le fonctionnement des services, à développer des infrastructures trop longtemps négligées. Mais la gestion de cette aide est un autre des enjeux importants auxquels se trouve aujourd'hui confrontée l'OLP. Sera-t-elle en mesure, dans l'immédiat, d'en contrôler l'utilisation? La PEDRA<sup>4</sup>, cette autorité économique palestinienne qui préfigure un ministère de l'Economie et du Plan, est en cours de création. Dans l'intervalle, l'aide internationale continue de transiter par les municipalités, les agences des Nations Unies, les organisations non-gouvernementales et ces grandes familles qui contrôlent les entreprises, les Chambres de commerce et les rares organismes locaux de crédit. L'autorité palestinienne pourra-t-elle à plus long terme se déterminer sans ambiguïté en faveur d'investissements productifs seuls capables

d'atténuer la dépendance des territoires à l'égard de l'économie israélienne en matière d'exportations agricoles, de migrations de travail, de sous-traitance industrielle? Car la fausse naïveté des couplets sur les vertus pacificatrices de l'aide occidentale et de l'ordre économique libéral invite à envisager l'accord de Washington dans une perspective régionale plus large et sur le long terme.

Il peut apparaître alors comme l'instrument d'une intégration régionale d'Israël dans laquelle les Palestiniens représenteraient le vecteur privilégié de l'accès aux marchés arabes. Les perspectives de confédération israélo-jordano-palestinienne seraient ainsi mises au service d'un projet israélien de domination sur le Proche-Orient dans lequel convergeraient intérêts économiques et préoccupations de sécurité. Cette confédération tripartite contribuerait à repousser jusqu'aux limites de l'Irak les frontières de sécurité israéliennes et construirait un vaste ensemble économique et politique susceptible de faire contrepoids au voisin syrien. C'est probablement ce que craint le plus Damas aujourd'hui, au-delà de ses accusations de rupture de la solidarité arabe. Car Syriens et Israéliens demeurent prisonniers d'une rivalité dont l'enjeu n'est autre que la domination sur le Proche-Orient. A ce titre, le gouvernement syrien est susceptible, en dépit des pressions américaines, de chercher à mobiliser les groupes palestiniens hostiles à l'accord, qu'il s'agisse d'organisations aujourd'hui démissionnaires du Comité exécutif de l'OLP mais qui disposent d'une réelle base populaire comme le FPLP ou le FDLP, de groupes dissidents clients de Damas comme le FPLF-CG de Jibril ou même de certaines fractions du Jihad islamique.

Mais le risque le plus sérieux résiderait dans la manipulation des communautés palestiniennes de la diaspora si l'OLP omettait de les associer aux bénéfices de l'accord. Or la déclaration signée à Washington prévoit l'étude des modalités de rapatriement des "*personnes déplacées en 1967*", soit quelques 800.000 individus, sans rien offrir aux 2,2 millions qui restent, la masse des exilés de 1948 et de leurs descendants. Faut-il envisager leur intégration dans les sociétés d'accueil? Est-ce seulement concevable pour les 350.000 Palestiniens du Liban qui continuent de vivre dans une situation économique et politique précaire mais dont la naturalisation déstabiliserait le système confessionnel libanais? Peut-on sérieusement le proposer à la masse des réfugiés des camps, ceux-là même qui ont assuré le recrutement des organisations de guérilla au nom du rêve du retour? Car l'OLP est un mouvement de libération qui s'est construit dans et par la diaspora et qui ne saurait abandonner les Palestiniens de l'exil aux paris d'une hypothétique intégration locale sans se renier tout à fait ni mettre en danger l'accord qu'elle vient de parapher. Si le mythe du retour est aujourd'hui un rêve brisé, l'OLP peut imposer le principe d'un droit au retour fondé sur la résolution 194 de l'ONU, qui prévoirait des formes

de compensations pour tous ceux qui ne voudraient ou ne pourraient rentrer en Palestine.

Si l'OLP, organisation issue de la diaspora, ne peut oublier ses bases traditionnelles, elle ne saurait pour autant rester figée dans des structures qui sont celles d'un mouvement de libération nationale à l'heure où elle s'apprête à exercer des responsabilités politiques en Cisjordanie et à Gaza. Les relations ne sont pas nouvelles entre la centrale palestinienne et la société des territoires, mais le centre de gravité de l'organisation reste le vieux noyau d'une bureaucratie militaire représentative des communautés de l'exil. Sans lien avec une véritable société, elle s'est structurée autour d'enjeux internes de pouvoir. Installée sur le territoire des Etats voisins, elle a assuré sa survie en jouant des contradictions qui traversent l'espace politique arabe.

L'histoire du combat palestinien n'en est pas moins celle d'un recentrage progressif de la lutte sur les territoires occupés. C'est au lendemain de la rupture stratégique de 1973-1974 que l'OLP revendique expressément pour la première fois le droit de représenter les Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza. Elle légitime ainsi la participation aux élections de 1976 qui contribuent à révéler l'existence d'une élite nationaliste locale se réclamant de l'organisation. Les nouveaux maires comme aussi des journalistes, des avocats, des universitaires, constituent une intelligentsia urbaine qui demeure, aujourd'hui encore, le porte-parole visible de l'OLP à "l'intérieur". Dès lors, l'organisation palestinienne trouve dans les territoires occupés une précieuse caution idéologique à sa lutte de libération, conduite de "l'extérieur". Elle en fait également une base de pouvoir car l'injection massive de crédits permet de s'attacher les allégeances politiques locales; elle y voit enfin une réserve stratégique sur laquelle s'appuyer en cas de nécessité. Les instances dirigeantes de l'OLP intègrent ponctuellement des expulsés notoires, dont trois membres du Front national palestinien de "l'intérieur" en 1973, le Dr. Hanna Naser, président de l'Université de Bir-Zeit en 1981 ou Suleiman al-Najjab, du parti communiste palestinien en 1987.

L'expulsion du Liban des organisations de résistance en 1982-1983, en ruinant les derniers espoirs de lutte armée, contribue à un nouveau recentrage du combat national sur les territoires occupés où se dissipe au même moment l'illusion de voir naître rapidement un Etat palestinien. Tout au long des années quatre-vingt, les branches intérieures des groupes de résistance développent des formes de militantisme social qui viennent relayer l'activisme politique immédiatement dirigé contre l'occupation. Tandis que le parti communiste, devenu le parti populaire palestinien et le FDLP renforcent leur implication traditionnelle dans l'action syndicale, d'anciens activistes du FPLP et plus encore du Fatah investissent comités de quartier, conseils étudiants et brigades de travail volontaire aux côtés de nouveaux militants sociaux réticents à l'idée d'un

engagement proprement politique. L'organisation de la shabiba représente pourtant la première véritable stratégie de mobilisation politique orchestrée par le Fatah dans les territoires et ce nouvel effort de construction d'un réseau organisationnel ne se dissocie pas du sentiment de bâtir le noyau d'un futur Etat.

Qu'elle soit sociale ou politique, cette mobilisation touche des jeunes qui se recrutent dans de nouveaux groupes sociaux issus des campagnes ou des camps de la périphérie cisjordanienne. Etudiants, syndicalistes ou enseignants de base, ces militants locaux formeront l'encadrement intermédiaire qui seul a pu assurer la continuité de l'Intifada<sup>5</sup>. Avec la révolte des pierres, commence la dernière phase de recentrage de la lutte nationale sur la Cisjordanie et la bande de Gaza. Depuis 1988, l'OLP elle-même a resserré son organisation autour des territoires. Le Commandement national unifié (CNU), dont les communiqués ont très vite rythmé le soulèvement, témoigne de cette évolution, tant dans sa nature que dans son fonctionnement. Formé de représentants des branches intérieures des principaux groupes de résistance, il s'appuie sur cet encadrement intermédiaire issu de la mobilisation sociale et politique des années quatre-vingt et si les décisions qu'il prend résultent d'une dialectique serrée entre les instances locales et l'état-major de l'OLP à Tunis, il a su imposer une véritable autorité morale dans les territoires. L'ouverture de la Conférence internationale de Madrid, à l'automne 1991, détermine l'ultime infléchissement de l'action palestinienne vers "l'intérieur". L'organisation du Fatah tente depuis lors de refondre ses structures dans les territoires et c'est à elle que l'on attribue notamment la création de Comités politiques destinés à servir de relais entre la délégation palestinienne aux négociations de paix et la population locale.

L'OLP tout entière se doit en réalité d'occuper le terrain face à la pression croissante des islamistes de Hamas et du Jihad. Depuis qu'elle a échoué à coopter les légalistes du Hamas en juin 1990, l'organisation palestinienne a vu se constituer une opposition qui n'a cessé de capitaliser les frustrations d'une société confrontée à l'impasse politique dans les négociations et à l'asphyxie économique des territoires. Si les groupes islamistes rejettent violemment l'accord signé à Washington et appellent à poursuivre le combat contre l'occupant, ils n'en ont pas moins condamné à plusieurs reprises toute velléité de "guerre fratricide". Le véritable enjeu réside dans la question de leur participation aux élections du Conseil palestinien de l'autonomie. Une participation du Hamas vaudrait reconnaissance implicite de l'accord mais un appel au boycott risquerait de discréditer l'organisation aux yeux d'une population avide de normalisation et de reconnaissance nationale. Car la singularité de l'islamisme palestinien réside dans sa forte coloration nationaliste. Si l'OLP parvient à imposer sur le terrain une évolution progressive vers la souveraineté, la capacité de

mobilisation des groupes islamistes s'en trouvera largement désamorcée. Dans le cas contraire, la future autorité palestinienne sera entraînée dans le cycle infernal de la répression, comme le sont nombre de régimes arabes aujourd'hui.

---

## La nécessaire réforme des structures de l'OLP

---

Dans l'immédiat, la nouvelle configuration politique dessinée par l'accord rend inéluctable une profonde réforme de structure au sein de l'OLP. En réalité, le débat est ouvert depuis 1988 au moins. Les scénarios alors envisagés proposaient l'organisation d'élections qui auraient élargi la place des représentants de "l'intérieur" au sein du Conseil national palestinien (CNP) avant d'entamer d'éventuelles négociations avec Israël. C'était la seule voie pragmatique pour sortir de l'impasse, tant il paraissait inconcevable d'attendre une reconnaissance israélienne de l'OLP. C'était aussi l'assurance préalable d'un rééquilibrage au sein des instances palestiniennes dirigeantes. Or la dynamique a été inversée. L'accord signé à Washington est issu de négociations secrètes menées par quelques hommes de confiance de Yasser Arafat qui ont ainsi court-circuité la délégation palestinienne tenue, pour sa part, de rendre des comptes à l'opinion dans les territoires. La Déclaration de principes signée le 13 septembre dernier projette aujourd'hui l'OLP sur la scène politique intérieure, dans ses structures inchangées de mouvement de libération nationale. Dès septembre 1991 à Alger, des bruits de couloir laissaient entendre que l'on assistait peut-être au dernier CNP. L'organisation palestinienne doit aujourd'hui choisir entre l'élargissement du Conseil par cooptation lors d'une réunion qui pourrait se tenir prochainement à Gaza et la dissolution de ce Parlement non élu, témoin d'une phase révolue de la lutte nationale. De la même façon, les groupes de résistance seront amenés à se transformer en partis politiques et l'enjeu du moment est peut-être moins pour l'OLP de reconstruire à tout prix un consensus interne après les fractures provoquées par l'accord que de maintenir le dialogue avec une opposition loyale, autrement dit d'ouvrir la voie à un fonctionnement pluraliste démocratique. Mais dans l'attente des élections au Conseil de l'autonomie, l'autorité palestinienne provisoire prendra probablement la forme d'un Comité exécutif élargi où les proches de Yasser Arafat se verront adjoindre quelques fidèles issus des territoires occupés. Car la cooptation sur des bases clientélistes, mécanisme très répandu dans des sociétés où les rapports politiques restent très personnalisés, risque d'être ici aggravée par l'origine diasporique de l'OLP. L'absence de rapports sociaux interpalestiniens a exacerbé la tendance au factionnalisme politique d'une organisation très

refermée sur ses propres enjeux internes de pouvoir et, à ce titre, peu à même de répondre aux aspirations d'une société qu'elle connaît mal.

L'accord signé à Washington reflète l'alliance de la bureaucratie militaire de l'OLP tant avec la bourgeoisie nationale des territoires qu'avec une frange de l'intelligentsia locale. Car la renaissance d'un nationalisme territorial en Cisjordanie à la fin des années quatre-vingt s'est appuyée sur ces deux groupes sociaux: une couche d'entrepreneurs nationaux freinés dans leurs ambitions et leurs projets par l'intégration croissante des territoires dans l'économie israélienne et une intelligentsia frustrée dans ses perspectives professionnelles et sociales<sup>6</sup>. Sa fraction supérieure anime aujourd'hui ces comités techniques qui travaillent depuis de longs mois, en liaison avec l'OLP, sur les dossiers concrets de la gestion des territoires. L'alliance ainsi définie entre une bureaucratie militaire issue de la diaspora et une fraction de la bourgeoisie de l'intérieur dit assez que l'accord du 13 septembre n'est pas le fruit d'une quelconque victoire populaire de l'Intifada même si ce sont les pressions de l'Intifada qui ont déclenché les dynamiques qui allaient conduire à la Déclaration de Washington. Mais la constellation des populismes qui s'élève aujourd'hui contre l'accord paraît bien incapable de proposer une quelconque alternative crédible.

**Nadine Picaudou** est Maître de Conférences à l'INALCO.

#### Notes:

1. Sur les différents types d'opposition dans le camp palestinien aujourd'hui, voir "Gaza-Jéricho first, the palestinian debate" in *Middle East International*, 24 septembre 1993.
2. Voir Raja Shehadeh, "Negotiating self-government arrangements" in *Journal of Palestine Studies*, XXI n° 4, Summer 1992.
3. Mark TAYlor and Mary Rosenbluth, "West Bank settlements, the myth of irreversibility", in *The Nation*, 25 novembre 1991.
4. Palestinian Economic Development and Reconstruction Authority.
5. Sur cette notion, voir Hillel Frisch, "The palestinian movement in the territories: the middle command", in *Middle Eastern Studies*, vol. 29, n° 2, April 1993.
6. Sur ce point voir Salim Tamari, "The palestinian movement in transition: historical reversals and the uprising", in *Journal of Palestine Studies*, XX, n° 2, Winter 1991.